



Vers une économie circulaire durable - 30 mesures pour faciliter la transition au Luxembourg

En tant que Jeunesse Chrétienne-Sociale, nous voulons **une économie de marché sociale et durable**. Nous plaillons ainsi pour une politique de développement durable en matière économique, sociale et écologique. Nous entendons promouvoir un mode de vie et un modèle économique qui préservent les ressources naturelles tout en créant de nouveaux emplois de qualité, et en améliorant notre qualité de vie au quotidien.

Actuellement, notre croissance à l'échelle mondiale s'appuie sur une surexploitation des ressources et sur une pollution de plus en plus irréversible. Des facteurs néfastes qui - injustement - encore trop souvent ne trouvent pas leur trace dans les indices économiques utilisés pour mesurer notre prospérité ou la compétitivité de notre économie. Alors qu'ils impacteront considérablement et de manière destructrice notre monde, notre bien-être et également notre richesse de demain. Le moment est venu de mettre fin à cette démesure, si nous ne voulons pas en subir les conséquences, ou les faire subir à nos enfants.

Un changement de paradigme économique est nécessaire où la valeur d'usage prime sur la propriété, où la durabilité évince le consumérisme, et où la coopération prime sur la concurrence. Une vision qui est par ailleurs au diapason même de la stratégie sur la **troisième révolution industrielle** que s'est donnée le Luxembourg en novembre 2016.

Un élément-clé est le concept d'économie circulaire qui repose sur la durabilité des produits et des matières. Il s'agit de veiller à ce que les produits et les matières conservent leur valeur le plus longtemps possible, les déchets et l'utilisation des ressources soient réduits au minimum et, lorsqu'un produit arrive en fin de vie, les ressources qui le composent soient maintenues dans le cycle économique en vue d'être utilisées encore et encore pour recréer de la valeur. En utilisant plus efficacement les ressources, en évitant le gaspillage, en allongeant la durée de vie des produits, en considérant davantage les déchets en tant que ressources, **l'économie locale, régionale et nationale peut être stimulée, tout en protégeant l'environnement et en développant le bien-être des citoyens.**

Il faut avant tout agir selon trois domaines d'actions :

- la gestion des déchets (recyclage),
- l'offre économique (l'approvisionnement durable, l'écoconception, l'écologie industrielle et territoriale, etc.
- la consommation de nous tous (l'allongement de la durée d'usage ; la consommation responsable)

Par le biais des 30 mesures suivantes qu'il propose, le CSJ entend faciliter la transition du pays vers une économie circulaire durable et compétitive.

- 1) développer des **horizons de maximisation, de recyclage et réemploi**, et **minimiser l'incinération** pour tous les flux de déchets ;
- 2) Soutenir la **recherche scientifique** en matière d'économie circulaire. L'économie circulaire va bien au-delà des questions de récupération et de recyclage – elle sous-entend aussi l'étude en amont des produits conçus, afin d'en optimiser l'utilisation tout au long du circuit économique ;
- 3) Promouvoir **l'économie de la fonctionnalité privilégiant l'usage à la propriété**, c'est-à-dire un modèle économique qui donne davantage d'importance aux services liés aux produits, à leur valeur d'usage ; en se focalisant avant tout sur les produits propices à une telle démarche, comme les ampoules, les batteries. Ce faisant, il faut néanmoins se prévenir qu'un clivage émerge entre propriétaires des produits et ceux qui en acquièrent le service, ces derniers ne devant pas devenir dépendants des premiers. Pour les produits fortement tributaires de l'innovation dont le recyclage est imparfait, par exemple les téléphones portables, des mesures telles qu'une prime de recyclage (payée par les entreprises intéressées par de tels produits) pourraient être introduites ;
- 4) mettre en place un **fonds** destiné à financer des **entreprises actives dans l'économie circulaire** (interventions en capital ou en prêts, à taux préférentiel) ;
- 5) créer des **bourses** pour financer les **entreprises actives dans l'économie circulaire**, et pour inciter la **création d'entreprises** en la matière ;
- 6) mettre en place des **mesures fiscales** pour stimuler l'économie circulaire : réduction du taux de TVA pour certains services de réparation ou pour les produits de seconde main ou d'occasion, allègement fiscal pour des entreprises prouvant la durabilité de leur produit final et des déchets qu'elles produisent ;
- 7) encourager l'établissement de **boutiques de seconde main** ;
- 8) encourager le développement de solutions innovantes en économie circulaire via les **marchés publics** ;
- 9) développer les **compétences professionnelles** nécessaires à l'économie circulaire de demain ;
- 10) Lancer une **campagne de sensibilisation sur l'auto-obsolésence programmée**, sur les **produits non recyclables**, sur **ceux difficilement recyclables**, et d'une manière générale, sur une **consommation durable et équitable** ; Sensibiliser également les gens sur la

- provenance des minéraux**, avec un accent particulier sur les minéraux de conflits, mais aussi ceux dont le processus d'extraction est nocif à l'environnement ;
- 11) Lancer une campagne d'information et de sensibilisation en matière de **tourisme responsable et d'éco-tourisme** ; mieux informer les personnes qui désirent visiter des pays avec des écosystèmes fragiles et menacés, qui sont réputés pour avoir une mauvaise gestion des déchets liés au tourisme, ou qui, d'une manière générale, sont menacés par le tourisme de masse ;
 - 12) Continuer à promouvoir la consommation de **produits locaux et régionaux** ;
 - 13) intégrer l'économie circulaire dans les **écoles et les Lycées** : éducation au recyclage et à la consommation responsable, formation sur l'économie circulaire pour enseignants à l'IFEN, organisation d'ateliers en coopération avec le ministère de l'Environnement ou d'acteurs actifs dans le domaine du recyclage et de la consommation durable ;
 - 14) sensibiliser et offrir une formation sur le recyclage aux **entreprises fortement productrices de déchets** (notamment les déchets nocifs) ;
 - 15) Encourager le réemploi des matériaux de construction auprès des **entrepreneurs de la construction**, le recyclage des déchets de construction et de démolition ;
 - 16) soutenir la mise en place d'une gestion circulaire des flux de matériaux utilisés par le **secteur de la culture et des arts** (décors, matériaux destinés aux œuvres d'arts, etc.), et mettre à disposition du secteur des matériaux susceptibles d'être intégrés dans des projets artistiques ;
 - 17) **Leading by example** : Lancer un plan recyclage et réduction de déchets auprès du **secteur public**, en misant notamment sur une diminution de déchets électroniques. Promouvoir le **leasing** de matériel neuf ou de seconde main, une stratégie visant à faire entrer un maximum les flux de cartouches et toners liés aux pouvoirs publics dans des circuits de re-manufacturation ;
 - 18) Promouvoir l'économie du partage : davantage de **sybioses entre entreprises** voisines en matière de **partage de matériel** ; partage d'équipements ménagers **entre voisins**, par exemple de machines à laver, tondeuses à gazon ; inciter la **cohabitation**, notamment intergénérationnelle;
 - 19) Inciter davantage les **grandes surfaces** à distribuer gratuitement les produits alimentaires aux **associations s'occupant de personnes démunies** ;
 - 20) Inciter la prise en compte de l'économie circulaire dans la **manière dont les magasins sont aménagés** ;
 - 21) Inciter les **grandes surfaces** à utiliser moins d'emballages, et à offrir des emballages réutilisables ;
 - 22) Interdire **l'exportation de déchets** vers des pays qui ne les traitent pas d'une manière durable ;
 - 23) mettre en œuvre un **programme d'actions** en matière de réemploi et de réparation, qui pourrait être financé via des recettes enregistrées grâce à l'introduction d'une **taxe à l'incinération** (exemple : Bruxelles-Capitale, Région wallonne, Flandre), censée inciter le recyclage et la réduction des déchets ménagers ;

- 24) Inciter la **mobilité durable**- Transports publics, car-sharing, Kuss-bus, développer les possibilités d'utilisation de voitures électriques, soutenir la mobilité douce ;
- 25) Stimuler la mise en œuvre de l'économie circulaire au **niveau local**, main dans la main avec les communes, en impliquant les **commissions de l'Environnement**, mais aussi tout citoyen et toute association intéressés ;
- 26) Développer une **plateforme nationale d'échange de bonnes pratiques** en matière d'économie circulaire, aussi bien pour les organes publics, pour le secteur privé, et pour les citoyens ;
- 27) Renforcer les **critères de réparabilité dans les normes de produits** et inciter les entreprises à proposer des **garanties plus longues** ;
- 28) Envisager, dans les travaux sur **l'écoconception**, des exigences en matière de **disponibilité de pièces détachées et d'informations** concernant la réparation;
- 29) Garantir un accès facilité à **l'information sur les performances des produits** ;
- 30) Définir au Luxembourg un **pôle de spécialisation régional** sur l'économie circulaire, qui regroupe à la fois les chercheurs et les PME se spécialisant dans le domaine.

Adopté au Congrès national du CSJ 2017 à Bettembourg